

Office fédéral de la justice  
Domaine de direction Droit public  
Unité Projets et méthode législatifs  
Bundesrain 20  
3003 Berne

*Envoyée par e-mail*  
[cornelia.perler@bj.admin.ch](mailto:cornelia.perler@bj.admin.ch)

Berne, le 21 août 2014

**Avant-projet de loi fédérale sur les jeux d'argent (LJA) : prise de position du Parti écologiste suisse**

Madame la Conseillère fédérale,

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la position des Verts suisses sur ce nouveau projet de loi. Les Verts soutiennent ce projet issu d'un large compromis entre différents milieux et intérêts. Ils approuvent notamment les améliorations qu'il apporte en termes de réglementations cohérentes de l'ensemble des jeux d'argent. Ils tiennent cependant à souligner quelques lacunes dans la protection des joueurs contre le jeu excessif et émettent quelques doutes quant à la nécessité d'exonérer fiscalement l'ensemble des gains issus des jeux d'argent.

**Remarques particulières**

**Protection des joueurs contre le jeu excessif**

Les Verts soutiennent le renforcement des compétences des cantons en matière de prévention mais craignent que ces mesures soient difficiles à financer. En effet, les besoins évalués par les professionnels suisses des addictions sont évalués à quelque 20 millions de francs par année. Or, la taxe de prévention sur les loteries ne rapporte actuellement que 5 millions de francs. De plus, les budgets des programmes de lutte contre le jeu excessif devront être sensiblement augmentés pour mener une véritable politique de prévention et faire face aux nouveaux défis qui se présentent, tels que :

- l'augmentation du nombre de joueurs (augmentation et attractivité accrue de l'offre légale, autorisation des jeux en ligne et des tournois de poker) ;
- l'émergence de nouvelles problématiques, telles que jeunes et jeux en ligne.

Les Verts demandent donc au Conseil fédéral de présenter différents scénarios de financement afin de garantir la mise en œuvre de l'art. 82 « Mesure incombant aux cantons ».

Des mesures de prévention spécifiques devront être également prises, notamment pour protéger les mineurs, groupe particulièrement à risque. Parmi les mesures possibles, on peut mentionner :

- la mise en place d'un système de contrôle d'identité pour les jeux distribués en automates ou de manière électronique (voir système des distributeurs de cigarettes) (art. 69) ;
- un encadrement de la publicité, notamment en limitant les discours possibles sur le jeu afin d'en diminuer l'attractivité (art. 71) ;
- une définition de lieux où la publicité ne peut pas être diffusée (par ex. manifestations sportives ou encore les lieux essentiellement fréquentés par les moins de 18 ans) ;
- accompagner les publicités par un message de prévention.

Les Verts sont également favorables à la mise sur pied de deux nouveaux acteurs : l'organe de coordination et la commission consultative pour la prévention du jeu excessif. Nous soutenons en particulier la création de cette dernière. Cependant, pour que celle-ci puisse mener à bien son travail, ses membres devraient se voir garantir l'accès aux données concernant les exclusions (anonymisées), les données relatives au jeu en ligne et au processus d'homologation des nouveaux jeux. En effet, pour mener à bien les tâches qui leur ont été assignées, il est nécessaire de renforcer leur expertise et leur connaissance du terrain, notamment dans le domaine des jeux en ligne, domaine où la compréhension des usages est encore lacunaire (art. 85).

### **Exonération fiscale de l'ensemble des gains**

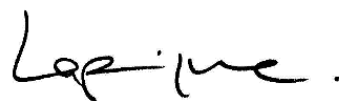
Les Verts comprennent la pesée des intérêts entre d'un côté, l'augmentation de l'attractivité de l'offre légale afin de lutter contre les jeux non autorisés et le « tourisme » des jeux d'argent et, de l'autre, l'imposition des gains qui représente des recettes fiscales importantes pour les cantons et la Confédération. Cependant, ils émettent quelques doutes quant aux scénarios et aux modes de calcul utilisés pour prendre une décision qui dépouillera communes, cantons et Confédération de 120 millions de francs par année. Avant de prendre une telle décision, les Verts demandent donc au Conseil fédéral de présenter une analyse plus approfondie et détaillée des réels impacts de l'imposition des gains sur la compétitivité des maisons de jeu et des loteries.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.



Adèle Thorens  
Co-présidente des Verts suisses



Gaëlle Lapique  
Secrétaire politique